



VILLE LA CHATRE (36400)

PLAN LOCAL d'URBANISME

Réunion Atelier du 15 Avril 2013

COMPTE RENDU DE REUNION

Etaient Présents:

- *Ville de LA CHATRE :*
Commission Urbanisme :Mme VAN HEEM(Excusée)S, MM. PICHON(Président),MOISSINAC,JARREAU, GIRAUD (excusé), M. FORISSIER (Maire de LA CHATRE-Excusé), M.TOUCHET (Secrétaire Général de la Mairie de La Châtre), M.MONNERIE (Directeur des Services techniques-Excusé)
 - *M.RAVEAU (DDT Indre/DTS)(Excusé)*
 - *Groupement Prestataire(BE)*
MM.MENARD (BIA.Géo), M.KARST (Comirem SCOP)

IMPORTANT: Le présent compte-rendu qui est diffusé, est à valider lors de la prochaine réunion.

Ordre du jour:

- ⇒ Précédent compte rendu
- ⇒ Etat Initial de l'Environnement
- ⇒ Questions diverses

➤ **Déroulement Réunion**

1. Le compte-rendu de la réunion du 18 mars 2013 est approuvé
2. Présentation des premiers éléments de l'état initial de l'environnement par M.Karst-
Le document présenté en réunion est annexé au présent Compte Rendu.
Il faut en retenir :
 - La châtre fait partie de la zone nodale "Boischaux-Marche-Vallée de Germigny et la vallée de l'Indre corridor écologique de milieux humides
 - La châtre est concerné par la Znieff de type 2 "Haut bassin versant de l'Indre"
 - Le châtre n'a pas de Site Natura 2000 sur son territoire et qu'en évaluation environnementale elle ne serait concernée que par la procédure du "cas par cas"
 - en matière de qualité des eaux superficielles la qualité est bonne en amont de La châtre et moyenne en aval
 - en matière d'eaux souterraines, les deux captages d'eau potable qui alimentent La châtre sont fortement vulnérables.
 - en matière de sites pollués, un site est particulièrement signalé, l'ancienne usine à gaz, qui est propriété du Conseil Général de l'Indre.
 - Les principaux risques sont l'inondation, le retrait-gonflement des argiles et le transport de matières dangereuses (RD 953)
 - L'Indre qui coule du Sud vers le Nord façonne par sa vallée les paysages au relief marqué en dehors de la Ville qui appartiennent au Boischaux Sud.A signaler que l'extrémité Sud de la commune est concernée par un corridor naturel EST OUEST potentiel (de la Couarde à l'Indre qu'il faut protéger.
 - A ce stade de l'étude du PLU, les principales incidences identifiables peuvent porter sur la qualité des eaux souterraines et superficielles. Des mesures sont dès maintenant possibles telles que le classement de la vallée de l'Indre ZNIEFF2 en zone naturelle, en limiter (contrôler) les accès et protéger le site en sensibilisant la population, de même pour la pointe Sud de la commune qui doit préserver au mieux son caractère naturel , maîtriser et contrôler les rejets des eaux au niveau des zones urbanisées et urbanisables.

3. Des observations sont faites sur:
- le fonctionnement de la STEP et sur des problèmes de qualité des eaux du Rio Mardon. Il est aussi indiqué que la station reçoit une quantité d'eaux pluviales anormales qui en perturbe le bon fonctionnement. A La prochaine réunion le président du SIVU devrait apporter des précisions sur les travaux et études d'amélioration en cours.
 - Le potentiel agricole moyen de terres cultivées sur la commune.

➤ **CALENDRIER :**

PROCHAINE Réunion Lundi 13 MAI 2013- –Atelier 14h00 Thématique 14h30

Réunion thématique	Personnes conviées	Date et heure	
2	-Démographie -Scolaire -Equipement -Infrastructure / réseaux	-Enseignement: Ecoles primaire, collège, Lycée -CDC Equipements et projets -Ville de La Châtre : Equipements/ projets (Sport, Mjc, Fjt...etc.... -SIVU-Concessionnaires -	Lundi 13 Mai -14h00 Réunion préparatoire atelier -14H30 à 16H30 : Réunion avec les personnes conviées

*Avec nos remerciements à l'ensemble participants
Pour le BE Philippe MENARD (BIA.Géo)*